NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26277
9 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ALBANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie, M. Alfred Serreqi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Thanas SHKURTI

93-44241 (F) 090893 090893

090893

/...

ANNEXE

Lettre datée du 6 août 1993, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie

Je vous adresse cette lettre urgente afin de vous informer d'une nouvelle aggravation sérieuse des tensions à la frontière entre l'Albanie et la Yougoslavie, qui risque d'entraîner de très graves conséquences, et notamment une extension de la guerre dans le sud des Balkans. Aujourd'hui, 6 août 1993, les forces militaires serbes ont commis deux actes de provocation successifs, en tirant à l'aide d'armes automatiques, en direction du territoire albanais, sur des gardes frontière albanais et des habitants d'un village frontalier. Au cours de ces incidents, un soldat âgé de 20 ans a été tué et un autre, du même âge, a été grièvement blessé, ainsi qu'un habitant du village âgé de 26 ans.

Les provocations militaires serbes contre les forces albanaises et les habitants pacifiques de villages albanais ont lieu juste après la décision, condamnée par la communauté mondiale, prise par le Gouvernement de Belgrade, d'expulser du Kosovo la mission de surveillance de la CSCE. Le Gouvernement albanais a alors averti que cette mesure entraînerait une aggravation des tensions et une extension de la stratégie militaire serbe au Kosovo et au-delà. A la suite de la décision arbitraire prise par Belgrade, on constate l'émergence de deux phénomènes très dangereux : la forte escalade de la répression et de la terreur au Kosovo, où résident plus de 2 millions d'Albanais, et l'apparition de graves incidents militaires et d'actes de provocation commis à la frontière avec l'Albanie.

L'objectif de la Serbie est clair : créer des tensions et susciter des foyers de guerre en vue d'un embrasement de l'ensemble des Balkans. Les graves actes de provocation commis aujourd'hui sont une preuve de la politique belliciste du Gouvernement de Belgrade, qui s'inscrit dans le cadre de la politique criminelle poursuivie par ce gouvernement à tous les stades de la crise dans l'ex-Yougoslavie. Les soldats et civils albanais tués et blessés sur le territoire albanais sont la preuve d'une provocation préparée et préméditée. Ces actes ont été précédés d'une prétendue note sur des incidents antérieurs qui auraient été provoqués par la partie albanaise. La note a été rejetée par le Gouvernement albanais et la mission de surveillance de la CE.

Du fait que l'exacerbation de cette dangereuse situation à la frontière albano-yougoslave est une question qui concerne le Conseil de sécurité de l'ONU et toutes les autres instances internationales et comme l'aggravation des tensions au Kosovo et à la frontière avec l'Albanie témoigne de la politique belliciste poursuivie par la Serbie à un moment où la diplomatie internationale déploie tous ses efforts afin de s'y opposer, nous jugeons nécessaire, Madame la Présidente, de demander :

1. Une réunion d'urgence du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation créée par la Serbie à sa frontière avec l'Albanie, et l'adoption de mesures afin d'exercer des pressions sur la Serbie, de manière qu'elle mette un terme à ses provocations militaires dangereuses;

2. Une intervention immédiate du Conseil de sécurité par l'envoi d'urgence de missions de surveillance à la frontière avec la Serbie et au Kosovo.

J'ai confiance dans votre action et dans celle du Conseil de sécurité, et suis convaincu que l'urgence de la situation sera dûment évaluée et que des mesures seront prises afin d'empêcher que les flammes de la guerre n'embrasent l'ensemble des Balkans.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Albanie

(Signé) Alfred SERREQI